

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 10/204 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT MODIFICATION DE LA STRUCTURE PEDAGOGIQUE GENERALE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT POUR LA RENTREE 2011-2012

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2010

L'An deux mille dix, et le vingt-cinq novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BIANCARELLI Viviane à M. STEFANI Michel
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme FERRI-PISANI Rosy à M. LUCCIONI Jean-Baptiste
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme GUERRINI Christine
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne
M. SUZZONI Etienne à M. SANTINI Ange.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** l'avis du Conseil de l'Education Nationale dans l'Académie,
- VU** l'avis n° 2010-12 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse en date du 17 novembre 2010,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ARRETE la modification de la structure pédagogique générale des établissements d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2011-2012 résultant des mesures suivantes :

I. LES SUITES DE SCOLARITE

En collège :

- **Collège Fesch - Ajaccio**
Section bilingue langue corse en quatrième,
- **Collège Arthur Giovoni - Ajaccio**
Section bilangue anglais-allemand en quatrième,
- **Collège Padule - Ajaccio**
Section bilingue langue corse en cinquième,
- **Collège de Lévie**
Section bilingue langue corse en quatrième,
- **Collège Clémenceau - Sartène**
Section méditerranéenne bilingue avec possibilité de cursus roman en cinquième.

En lycée :

- **Lycée Laetitia Bonaparte - Ajaccio**
Section européenne français-italien avec enseignement en corse des disciplines non linguistiques (histoire et géographie) en première,
- **Lycée Fesch - Ajaccio**
 - Section européenne anglais-allemand en terminale,
 - BTS « services et prestations des secteurs sanitaires et social », 2^{ème} année,
- **Lycée de la Plaine Orientale - Prunelli di Fiumorbu**
 - Option facultative « arts plastiques » en terminale,
 - Section bilingue langue corse en terminale.

En lycée professionnel :

- **Lycée Clémenceau - Sartène (section d'enseignement professionnel)**
Ouverture alternative des spécialités de CAP dans le domaine de la vente :
 - CAP « employé de vente spécialisé » option A (vendeur spécialisé dans les produits alimentaires), 2^{ème} année,
 - CAP « employé de commerce multi spécialités » 1^{ère} année.

- **Lycée de Porto-Vecchio (section d'enseignement professionnel)**
Classes de terminales des bacs professionnels en 3 ans :
 - Technicien en froid et conditionnement de l'air,
 - Comptabilité,
 - Secrétariat.

- **Lycée professionnel du Finosello - Ajaccio**
Classes de terminales des bacs professionnels en 3 ans :
 - Comptabilité,
 - Secrétariat,
 - Commerce,
 - Service, accueil, assistance, conseil.

- **Lycée professionnel Jules Antonini - Ajaccio**
Classes de terminales des Bacs professionnels en 3 ans :
 - Logistique,
 - Assistant en architecture,
 - Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques,
 - Électrotechnique, énergie, équipements communicants (ELEEC)
2 options : industrie et habitat-tertiaire,
 - Systèmes électroniques numériques (SEN)
2 options : télécommunications, réseaux et sécurité, malveillance, incendie,
 - Etudes et économie,
 - Maintenance des équipements industriels.

Classe de première du Bac professionnel en 3 ans «Conducteur transports routiers de marchandises » créé à la rentrée 2010-2011 par ouverture de la classe de seconde professionnelle.

- **Lycée professionnel Fred Scamaroni - Bastia**
Classes de terminales des Bacs professionnels en 3 ans :
 - Ouvrages du bâtiment et métallerie,
 - Electrotechnique, Energie, Equipements communicants (ELEEC)
2 options : industrie et habitat-tertiaire,
 - Systèmes électroniques numériques (SEN)
2 options : télécommunications-réseaux et audiovisuel-multimédia,
 - Vêtements et accessoires de mode,
 - Maintenance véhicules matériels,
 - Maintenance équipements industriels.

- **Lycée professionnel Jean Nicoli - Bastia**
Classes de terminales des bacs professionnels en 3 ans :
 - Vente,
 - Commerce,
 - Logistique et commercialisation,
 - Service, accueil, assistance conseil.

- **Lycée de la Plaine Orientale - Prunelli di Fiumorbu (Section d'enseignement professionnel)**
CAP « Employé de vente spécialisé » Ouverture alternative des spécialités :
 - Option A « Produits alimentaires » 2^{ème} année,
 - Option B « Produits d'équipement courant » 1^{ère} année,

Option facultative « arts plastiques » en terminale,
Section bilingue langue corse en terminale.

- **Lycée de Balagne - Ile-Rousse**
Classes de terminale du Bac professionnel en 3 ans « Maintenance nautique ».
- **Lycée agricole de Borgo-Marana**
Classes de terminales des bacs professionnels en 3 ans :
 - Productions animales - systèmes d'élevage,
 - Travaux paysagers.
- **Lycée agricole de Sartène**
Classes de terminales des bacs professionnels en 3 ans :
 - Gestion et conduite des chantiers forestiers,
 - Gestion des milieux naturels et de la faune.
- **Lycée maritime et aquacole Jacques Faggianelli - Bastia**
Classes de terminales des Bacs professionnels en 3 ans :
 - Electromécanicien - marine,
 - Conduite et gestion de l'entreprise maritime, 2 options : commerce et pêche.

II. LES OPERATIONS NOUVELLES

- **Collège Arthur Giovoni**
Section bilingue langue corse en sixième, complétée par la possibilité d'un parcours langues romanes,
- **Collège Montesoro**
Section bilingue langue corse en sixième,
- **Collège de Luri**
Section bilingue langue corse en sixième,
- **Collège du Fiumorbu**
Section européenne en anglais en classe de quatrième,
- **Collège du Fiumorbu**
Section sportive tennis-natation en classes de quatrième et de troisième,
- **Lycée Giocante de Casabianca**
Option facultative « musique » en classe de seconde,
- **Collège de Porticcio**
Option 3 heures de découverte professionnelle en classe de troisième,
- **Collège Arthur Giovoni**
Option 3 heures de découverte professionnelle en classe de troisième,
- **Lycée agricole de Borgo Marana**
Bac professionnel en 3 ans « services en milieu rural » - classe de seconde professionnelle,

- **Lycée agricole de Sartène**
Bac professionnel en 3 ans « gestion du cheval » - classe de seconde professionnelle « activités hippiques », par fermeture du BEPA « activités hippiques - soigneur animateur »,
- **Lycée professionnel Fred Scamaroni**
Mention complémentaire « technicien en énergies renouvelables » option A Energie électrique (12 élèves),
- **Lycée professionnel Jules Antonini**
Bac professionnel en 3 ans « conducteur transports routiers de marchandises » (régularisation création de la classe de seconde professionnelle).

ARTICLE 2 :

MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse pour conclure avec le Préfet de Corse les conventions relatives aux moyens d'enseignement prévues à l'article L. 4424-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui rendront définitive la structure pédagogique générale des établissements d'enseignement du second degré.

ARTICLE 3 :

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les dites conventions.

ARTICLE 4 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 25 novembre 2010

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

OBJET : Préparation de la rentrée scolaire 2011-2012 - Modification de la structure pédagogique générale des établissements publics locaux d'enseignement

La Collectivité Territoriale de Corse dispose de larges compétences en matière de formation initiale sous statut scolaire, dérogatoires du droit commun des régions.

Elle définit et arrête chaque année la structure pédagogique générale des établissements publics locaux d'enseignement du second degré relevant de l'Education Nationale, de l'enseignement agricole et de l'enseignement maritime et aquacole.

L'évolution annuelle de la carte des formations s'inscrit dans les orientations du schéma prévisionnel des formations 2007-2013. Elle prend en compte également les dispositions des récentes Réformes ministérielles qui ont profondément modifié les cursus d'enseignement dispensés en lycée et en lycée professionnel.

Ainsi, depuis la rentrée scolaire 2009-2010, la Collectivité Territoriale accompagne la mise en place de la **Rénovation de la Voie Professionnelle** qui poursuit l'objectif d'une valorisation de l'enseignement professionnel et d'une élévation du niveau de qualification des jeunes diplômés par la suppression des BEP et une généralisation du bac professionnel en trois ans après la classe de troisième.

En Corse, la mise en place de cette réforme présente l'avantage de pouvoir procéder plus rapidement au rééquilibrage structurel et territorial de la carte des formations, préconisé par le schéma prévisionnel des formations.

En effet, jusqu'en 2008, l'académie accusait un déficit en bacs professionnels et offrait un nombre conséquent de BEP dépourvus d'une possibilité de poursuites d'études, notamment dans les lycées polyvalents implantés dans les micro régions.

En termes de capacité d'accueil, le niveau V (CAP, BEP) se situait à 72 % et le niveau IV (bacs professionnels) à 28 %.

Dès la rentrée 2009-2010, la Collectivité Territoriale a ouvert 38 bacs professionnels en trois ans, dont 15 nouveaux bacs, les parts respectives des niveaux V et IV atteignant alors respectivement 52 % et 48 %.

Les quatre secteurs (hôtellerie - restauration, sanitaire-social, conduite et services dans les transports routiers, activités hippiques) qui étaient restés hors du champ de la Réforme, entrent progressivement en rénovation. C'est d'ores et déjà le cas du secteur des transports routiers, ce qui a permis l'ouverture au lycée professionnel Jules Antonini d'un bac professionnel en trois ans « conducteur-transports routiers de marchandises » par fermeture du BEP existant dans l'établissement.

En outre, la Rénovation du secteur « activité hippiques » sera effective à la rentrée 2011-2012 dans l'enseignement agricole.

Concernant les secteurs « hôtellerie-restauration » et « sanitaire-social », la rénovation des formations devrait intervenir prochainement. En l'attente, ces secteurs font l'objet d'études globalisées, intégrant l'ensemble des voies de formation afin d'être en mesure d'effectuer des choix pertinents, favorisant l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Il convient d'évoquer par ailleurs la mise en place de la **réforme du lycée** à la rentrée scolaire dernière, en classe de seconde, même si la structure pédagogique générale n'est pas directement impactée.

Soulignons que les principaux axes de cette réforme recoupent les préconisations et plans d'actions du schéma prévisionnel des formations en vue de favoriser une meilleure réussite scolaire :

- mieux informer et mieux orienter par une orientation plus progressive et plus ouverte,
- mieux accompagner chaque lycéen par un soutien personnalisé de deux heures hebdomadaires,
- mieux s'adapter à son époque en améliorant notamment l'apprentissage des langues.

Je vous propose d'approuver la modification de la structure pédagogique générale présentée ci-après, opérée par deux types de mesures :

- d'une part, l'ouverture des suites de scolarité ou montées pédagogiques des sections et des options créées au titre des rentrées scolaires précédentes,
- d'autre part, des créations nouvelles qui viennent enrichir l'éventail des formations dans l'académie

I. Les suites de scolarité

Les montées pédagogiques des mesures arrêtées au titre des rentrées scolaires précédentes sont détaillées ci-après car elles peuvent nécessiter l'affectation de moyens d'enseignement dont le besoin n'était pas avéré lors de la création des sections.

A cet égard, il convient de souligner que sont notamment ouvertes les classes de terminale des bacs professionnels en 3 ans créés au titre de la Rénovation de la Voie Professionnelle, les nouveaux cursus étant ainsi totalement déployés dans les établissements.

En collège :

- **Collège Fesch - Ajaccio**
Section bilingue langue corse en quatrième
- **Collège Arthur Giovoni - Ajaccio**
Section bilangue anglais-allemand en quatrième
- **Collège Padule - Ajaccio**
Section bilingue langue corse en cinquième

- **Collège de Lévie**
Section bilingue langue corse en quatrième
- **Collège Clémenceau - Sartène**
Section méditerranéenne bilingue avec possibilité de cursus roman en cinquième.

En lycée :

- **Lycée Laetitia Bonaparte - Ajaccio**
Section européenne français-italien avec enseignement en corse des disciplines non linguistiques (histoire et géographie) en première
- **Lycée Fesch - Ajaccio**
 - Section européenne anglais-allemand en terminale
 - BTS « services et prestations des secteurs sanitaires et social », 2^{ème} année
- **Lycée de la Plaine Orientale - Prunelli di Fiumorbu**
 - Option facultative « arts plastiques » en terminale
 - Section bilingue langue corse en terminale

En lycée professionnel :

- **Lycée Clémenceau - Sartène (section d'enseignement professionnel)**
Ouverture alternative des spécialités de CAP dans le domaine de la vente :
 - CAP « employé de vente spécialisé » option A (vendeur spécialisé dans les produits alimentaires), 2^{ème} année
 - CAP « employé de commerce multi spécialités » 1^{ère} année
- **Lycée de Porto-Vecchio (section d'enseignement professionnel)**
Classes de terminales des bacs professionnels en 3 ans :
 - Technicien en froid et conditionnement de l'air
 - Comptabilité
 - Secrétariat
- **Lycée professionnel du Finosello - Ajaccio**
Classes de terminales des bacs professionnels en 3 ans :
 - Comptabilité
 - Secrétariat
 - Commerce
 - Service, accueil, assistance, conseil
- **Lycée professionnel Jules Antonini - Ajaccio**
Classes de terminales des Bacs professionnels en 3 ans :
 - Logistique
 - Assistant en architecture
 - Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
 - Électrotechnique, énergie, équipements communicants (ELEEC)
2 options : industrie et habitat-tertiaire
 - Systèmes électroniques numériques (SEN)
2 options : télécommunications, réseaux et sécurité, malveillance, incendie
 - Etudes et économie
 - Maintenance des équipements industriels

Classe de première du Bac professionnel en 3 ans «Conducteur transports routiers de marchandises » créé à la rentrée 2010-2011 par ouverture de la classe de seconde professionnelle.

- **Lycée professionnel Fred Scamaroni - Bastia**
Classes de terminales des Bacs professionnels en 3 ans :
 - Ouvrages du bâtiment et métallerie
 - Electrotechnique, Energie, Equipements communicants (ELEEC)
2 options : industrie et habitat-tertiaire
 - Systèmes électroniques numériques (SEN)
2 options : télécommunications-réseaux et audiovisuel-multimédia
 - Vêtements et accessoires de mode
 - Maintenance véhicules matériels
 - Maintenance équipements industriels

- **Lycée professionnel Jean Nicoli - Bastia**
Classes de terminales des bacs professionnels en 3 ans :
 - Vente
 - Commerce
 - Logistique et commercialisation
 - Service, accueil, assistance conseil

- **Lycée de la Plaine Orientale - Prunelli di Fiumorbu (Section d'enseignement professionnel)**
CAP « Employé de vente spécialisé » Ouverture alternative des spécialités :
 - Option A « Produits alimentaires » 2^{ème} année
 - Option B « Produits d'équipement courant » 1^{ère} année
 Option facultative « arts plastiques » en terminale
Section bilingue langue corse en terminale

- **Lycée de Balagne - Ile-Rousse**
Classes de terminale du Bac professionnel en 3 ans « Maintenance nautique »

- **Lycée agricole de Borgo-Marana**
Classes de terminales des bacs professionnels en 3 ans :
 - Productions animales - systèmes d'élevage
 - Travaux paysagers

- **Lycée agricole de Sartène**
Classes de terminales des bacs professionnels en 3 ans :
 - Gestion et conduite des chantiers forestiers
 - Gestion des milieux naturels et de la faune

- **Lycée maritime et aquacole Jacques Faggianelli - Bastia**
Classes de terminales des Bacs professionnels en 3 ans :
 - Electromécanicien - marine
 - Conduite et gestion de l'entreprise maritime, 2 options : commerce et pêche

II. Les opérations nouvelles :

Plusieurs créations nouvelles interviennent en collège, lycée et lycée professionnel répondant aux préconisations du schéma prévisionnel des formations ou intégrant

les dispositions de la Réforme de la Voie professionnelle relatives à l'élévation du niveau de qualification.

2.1. Promotion de la langue et de la culture corses et développement du bilinguisme

Trois nouvelles classes bilingues sont créées en classe de sixième :

*** au collège Arthur Giovoni : une section bilingue langue corse, complétée par la possibilité d'un parcours langues romanes se substitue à la classe méditerranéenne existant dans l'établissement.**

Cette disposition vise à assurer une continuité au collège des cursus bilingues du premier degré.

*** au collège Montesoro**

*** au collège de Luri.**

2.2. Diversification de la carte des langues vivantes

*** au collège du Fiumorbu : création d'une section européenne en anglais en classe de quatrième.**

Cette mesure vient conforter la dynamique impulsée dans l'établissement pour l'enseignement de l'anglais.

2.3. Développement du sport scolaire

*** au collège du Fiumorbu : création d'une section sportive tennis-natation en classes de quatrième et de troisième.**

Rappelons qu'une section sportive tennis-natation fonctionne déjà en sixième et cinquième dans cet établissement qui dispose d'équipements sportifs performants.

2.4. Renforcement de la carte des enseignements artistiques

*** au lycée Giocante de Casabianca : création d'une option facultative « musique » en classe de seconde.**

Cette mesure permet de conforter la vocation pédagogique du lycée qui offre déjà plusieurs enseignements artistiques : théâtre, cinéma et audiovisuel et arts plastiques.

Une poursuite de scolarité est ainsi aménagée pour les élèves de la classe musicale à horaires aménagés implantée au collège Simon Vinciguerra.

2.5. Développement de la Découverte Professionnelle en classe de troisième - option de 3 heures

Le schéma prévisionnel préconise la généralisation de cette option qui permet aux collégiens de découvrir les métiers, le milieu professionnel et l'enseignement économique et social.

L'intérêt de ce dispositif est mis en exergue dans le contexte de la Rénovation de la Voie professionnelle vers laquelle un nombre accru d'élèves est appelé à orienter.

Son développement se heurte néanmoins dans plusieurs établissements au nombre des options existantes et à la faiblesse relative des effectifs.

Deux nouvelles options de 3 heures de Découverte Professionnelle sont créées dans l'Académie :

- **au collège de Porticcio**
- **au collège Arthur Giovoni.**

Au total, 12 collèges offriront cette option à la rentrée scolaire prochaine.

2.6. Accroissement et adaptation de l'offre de formation en lycée professionnel

Le niveau IV de formation est conforté par **trois nouvelles mesures qui participent au rééquilibrage des formations professionnelles**, le niveau IV atteignant 49 % et le niveau V, 51 %.

* Deux bacs professionnels en 3 ans sont implantés dans les **établissements d'enseignement agricole** :

- **Lycée agricole de Borgo Marana** : création du **bac professionnel en 3 ans « services en milieu rural » - classe de seconde professionnelle.**

Rappelons qu'un bac professionnel en 2 ans avait été créé au titre de la rentrée 2008-2009 dans cette spécialité ; il avait néanmoins été gelé faute de disposer dans l'établissement d'un BEPA « services aux personnes », donc d'un vivier interne permettant un recrutement suffisant. L'ouverture d'une seconde professionnelle permet de régler ce problème.

- **Lycée agricole de Sartène** : création du **bac professionnel en 3 ans « gestion du cheval » - classe de seconde professionnelle « activités hippiques »**, par fermeture du BEPA « activités hippiques - soigneur animateur ».

Les formations hippiques correspondent à l'un des pôles de compétences développés depuis plusieurs années par l'établissement.

* De plus, **l'éventail des formations en génie électrique est complété** en relation avec les besoins du marché du travail, dans le cadre du développement durable :

- **Lycée professionnel Fred Scamaroni : création d'une mention complémentaire « technicien en énergies renouvelables » option A Energie électrique (12 élèves).**

La mention complémentaire pourra accueillir notamment la première promotion du bac professionnel ELEEC (Electrotechnique, Energie et Equipements Communicants) mais aussi les élèves ayant un bac technologique STI ou un bac scientifique.

Enfin, la rénovation du diplôme étant intervenue postérieurement à la délibération de l'Assemblée de Corse arrêtant la structure générale 2010-2011, il convient de **régulariser la création du bac professionnel « conducteur transports routiers de marchandises »** par fermeture du BEP, **au lycée professionnel Jules Antonini** dont l'ouverture a été effectuée dès la rentrée scolaire dernière.

*

Précisons qu'aux termes de l'article L. 4424.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les mesures arrêtées ne deviendront définitives qu'après signature de conventions portant sur les moyens d'enseignement attribués par l'Etat à l'Académie de Corse et leurs modalités d'utilisation.

En conséquence, je vous demande de me donner mandat pour conclure ces conventions avec monsieur le Préfet de Région.

Au préalable, une réunion de concertation se tiendra au Ministère de l'Education Nationale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.